



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E13902

VALABLE JUSQU'AU 01/07/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/02/1974
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 28/08/2002
152 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 300822723

Siret : 300 822 723 00031

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5418019

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA H68061A 1259.000/002130830

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00018110LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : SIPECT

229 RUE DU DOCTEUR GUICHARD
CS 70128
49001 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 72 10 40
Portable :

Fax :

Site Internet : www.spie.com

E-mail : sipect.soc@spie.com

Responsabilité légale :
GALMICHE FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 36 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	12/02/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/02/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	07/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.